[illegible]
NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 6 MAI 1840.

CANDIDATS WHIGS CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRES:
Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

LEGISLATURE D'ETAT.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS.

ELECTIONS DE LA VIRGINIE.
Les nouvelles que nous avons reçues de la Virginie par la malle d'hier, nous donnent tout lieu d'espérer que les whigs l'emporteront dans l'*Old Dominion*. Nous connaissons déjà le résultat des élections dans 40 comtés, ce qui fait un peu plus que le tiers de cet Etat. Ces comtés ont donné aux whigs 1 Sénateur et 30 Représentans, tandis que les locofocos n'y comptent que 11 délégués. Il en résulte que les whigs ont gagné cette année huit Représentans. Si les deux autres tiers de la Virginie votent seulement comme aux dernières élections, la majorité des whigs, dans un vote réuni de la Législature, est assurée et par suite l'élection de deux sénateurs whigs au Congrès sera certaine. Si par hasard l'avantage dans les comtés dont les retours sont à venir, se prononce comme dans ceux dont nous avons déjà le résultat, le vote réuni donnera aux whigs une imposante majorité. A moins de revers inattendus, rien ne peut empêcher la bonne cause d'obtenir en Virginie un triomphe décisif!

REVUE ETRANGERE.
1

GRANDE BRETAGNE.

Les trois premiers mois de l'année 1840 ont été pour la Grande Bretagne plus heureux qu'on n'aurait dû l'espérer d'après la situation de cette puissance à la fin de 1839. Que se passait-il en effet à cette époque? Les insurrections chartistes venaient à chaque instant effrayer le gouvernement et le pays; le commerce en général ressentait le contre-coup de la crise que nous subissons depuis si longtems, et l'industrie des laines souffrait plus que toutes les autres branches. La banque d'Angleterre éprouvait de si sérieux embarras qu'elle était obligée d'avoir recours, pour se mettre à l'abri d'un désastre, à sa voisine la Banque de France. La nouvelle année s'ouvrait donc sous les plus tristes auspices. Heureusement les appréhensions que devait faire naître un pareil état de choses ne se sont pas réalisées: la Banque d'Angleterre, par la sagesse des mesures qu'elle a prises, par la prudence et l'habileté de ses opérations, a fait renaître autour d'elle la confiance qu'on paraissait avoir voulu lui retirer: désormais sa circulation est parfaitement assurée. Sa position est actuellement si satisfaisante qu'il est question d'abaisser prochainement le taux des escomptes. Ce serait la meilleure preuve que les affaires de cet établissement sont revenues à leur état normal. L'attitude pleine de fermeté prise par la Banque d'Angleterre a dû ramener un peu de calme sur les différens marchés; malheureusement les spéculations financières ne sont pas les seules importantes pour un pays aussi manufacturier que la Grande Bretagne, et la situation des grands centres de production ne s'est pas notablement améliorée. On remarque avec satisfaction que ces premiers mois n'ont pas été signalés par ces sinistres majeurs qui donnent la véritable mesure des souffrances du commerce et de l'industrie.

Il y a bien longtems que la classe ouvrière souffre dans le royaume uni; les plaintes ont été continuelles; elles avaient pris une grande intensité durant l'année 1839; elles se sont un peu calmées durant les premiers mois de celle-ci. Mais est-ce à dire pour cela que le sort de cette classe soit devenu meilleur? Non, mais à coup sûr il n'a pas empiré, et dans un moment comme celui où nous sommes, n'est-ce pas déjà beaucoup?

C'est au mécontentement de la population ouvrière, au malaise qui pèse sur elle, que les insurrections chartistes doivent leur origine, on le sait. Eh bien! ces insurrections si énergiques, si désespérées et par conséquent si redoutables pendant le cours de l'année dernière, se sont calmées. Si quelques mouvemens ont encore eu lieu, c'est que le peuple est comme l'Océan et qu'il ne s'apaise pas tout d'un coup. La condamnation à mort de Frost, John et Williams, les chefs des Chartistes, a failli ramener l'orage; heureusement la commutation accordée par le gouvernement et les précautions prises à tems sur les points menacés l'ont empêché d'éclater. Aujourd'hui les Chartistes s'assemblent encore, prennent encore des résolutions, mais leurs dispositions ne sont pas aussi hostiles que par le passé. Ce calme durera-t-il? Ceux même qui voient l'avenir avec le moins de crainte, n'osent pas l'espérer. Les ramifications des chartistes sont immenses déjà; elles s'accroissent chaque jour; et cette redoutable association finira par étendre son réseau sur toute l'Angleterre. Qui sait ce que garde à ce pays un parti animé, tout à la fois par des principes larges de liberté politique et par le désir d'obtenir du bien être matériel qui lui manque? Ne sont-ce pas là les deux aiguillons de tous les soulèvemens révolutionnaires?

Tandis que le gouvernement voit au sein de l'Angleterre même un ennemi qui lui inspire des craintes incessantes, il a dans le peuple d'Irlande, en ce moment du moins, un allié presque aussi redoutable que cet ennemi. Le grand agitateur, O'connell, est au milieu de cette population qu'il fait mouvoir à son gré. Il proteste de son respect, de sa soumission, de son amour pour la reine; il la supplie de conserver auprès d'elle un ministère whig et de ne pas laisser arriver au pouvoir l'odieuse faction des torys. Mais comment O'connell, ou plutôt le peuple Irlandais adresse-t-il ces supplications à la reine? Il le fait en organisant une association qui prend le nom "d'*Amis de la Reine et de Société de protection irlandaise*!" Il supplie, mais sa prière, tout humble qu'elle est, renferme, pour qui sait l'entendre, tout à la fois un ordre et une menace.

Comme on peut le voir par cet aperçu rapide, tout a été assez calme à l'intérieur dans la Grande Bretagne pendant les trois premiers mois de 1840; mais aucune des graves difficultés dans lesquelles se trouve engagé ce pays n'est résolue. L'affection assez prononcée du peuple pour la jeune reine, la modération du ministère actuel et surtout l'importance des affaires extérieures sur lesquelles tout le monde tourne les yeux pourront probablement [illegible] l'Angleterre dans l'état où elle se trouve à l'heure qu'il est, et retarderont longtems encore toute crise décisive.

Port de la Mobile.—La liste des navires dans ce port, publiée samedi dernier, contient les noms de 61 trois-mâts, 14 barques, et 29 bricks faisant un total de 104, sur lesquels 48 sont en charge pour Liverpool, 16 pour le Havre, 1 pour Marseille, et [illegible] autres pour divers ports d'Europe et du Nord.

(Extraits de notre correspondance particulière)

WASHINGTON, 27 avril 1840.

SENAT.—Malgré l'énergique et éloquente opposition de M. Clay du Kentucky, on a adopté un bill qui a pour objet de réduire le prix des terres publiques.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Le bill [illegible] général des dépenses publiques [illegible] discussion. M. John Quincy Adams [illegible]

[illegible]

... de M. Bynum ... Rice Garland ... aujourd'hui ... Chambre ... [illegible]

La [illegible] que le vent a donné [illegible] de ce déplorable incident est aussi exact que possible, et la conduite de M. Bynum est universellement blamée; mais il est probable cependant qu'il ne sera même pas *réprimandé*. Il est du reste fort à regretter que le nom de M. Garland soit mêlé à cette affaire, car aucun membre ne jouit d'une réputation de courtoisie aussi bien méritée. Tous ses collègues ont pour lui une estime que justifient pleinement sa conduite et son respect des règles parlementaires.

La discussion a repris son cours sur le bill d'appropriation général; rien n'est encore terminé à ce sujet.

Le SENAT n'a point siégé aujourd'hui.

INDEMNITE FRANCAISE.
Le tableau suivant a été communiqué récemment au congrès par le *Régister* de la *trésorerie*, en exécution d'une résolution de la Chambre des Représentans.

Les réclamations s'élèvent à $9,362,193, 27

L'indemnité y compris l'intérêt, ne va qu'à $5,558,108 07. Ce qui a donné lieu à la répartition suivante:

Pour les 1er. 2d. 3e. et 4e. termes....$3,682,001 09
Ce qui constitue un dividende de 39. 37 pour cent.
Pour le 5e. terme.........842,586 08
Dividende 8. 96 pour cent.
Pour le 6e. terme.........826,191 52
Dividende, 8. 82 pour cent.
Pour intérêt additionnel.........207,329 38
Dividende 2. 21 pour cent
$5,558,108 07

Donnant un dividende total de 59. 37 pour cent.

CORRESPONDANCE SECRETE DE VAN BUREN.
Au secrétaire de la trésorerie.

Il faut redoubler d'énergie, mon cher monsieur, si nous voulons nous maintenir au pouvoir. Le courant nous emporte rapidement, l'opposition nous déborde. Et chose singulière, ce sont précisément nos ruses qui nous perdent. Quel changement s'est opéré depuis quelque temps! Autrefois tout nous réussissait, tout ce que nous disions on le croyait; tout ce que nous faisions on l'approuvait; et maintenant ... mais à quoi sert de se plaindre?

Amos et Blair sont prévenus; ils doivent suivant mes instructions agir de concert. Mais il va sans dire que votre concours est indispensable, car comme vous savez, l'or est la première puissance du monde. C'est assez vous en dire. Donnez partout vos ordres pour qu'on n'épargne rien ...

... la fin justifie les moyens et pour conserver nos places il faut tout oser: aux grands maux les grands remèdes.
M. V. B.

EUROPE.
Le navire *Hélène*, parti de Liverpool le 28 mars, a apporté à Charleston les journaux anglais du 26. Ils sont [illegible] que nos dernières informations; mais ils ne contiennent rien, soit d'un haut intérêt.

ANGLETERRE.—La discussion dans la Chambre des Communes a eu assez d'importance le 25; il s'agissait d'un bill pour l'enrégistrement des électeurs en Irlande. Nous aurons prochainement quelques détails à ce sujet. La santé du duc de Wellington est tout-à-fait rétablie.

FRANCE.—L'attention de la presse et du public est toujours absorbée par la question ministérielle. La discussion sur la demande de fonds secrets a commencé mardi, 24 mars; elle a été ouverte par un discours de M. Thiers, plein de modération et de fermeté, qui a été écouté avec beaucoup de faveur par la Chambre. On prétend cependant qu'il ne respirait pas une aussi grande confiance que les paroles des amis de M. Thiers qui regardent le triomphe du 1er. mars comme certain. Ce n'est pas l'opinion de ses adversaires qui n'ont rien négligé pour lui faire éprouver un échec, et qui comptent sur le succès des manœuvres qu'ils ont employées. La lutte, à en juger par la presse, sera d'une grande vivacité à la Chambre. Les organes des anciens 221 sont plus violents que jamais: ils demandent que la Chambre refuse formellement les fonds demandés *pour que M. Thiers soit obligé de se retirer*. Les organes du centre gauche, défendent de leur mieux le ministère: ceux de la gauche modérée et de l'extrême gauche ne lui sont nullement hostiles, et, par une rouerie qui n'a rien d'étonnant de sa part, la *Gazette de France*, ainsi que d'autres journaux légitimistes prétendent qu'il leur [illegible] premiers arrivages nous apprendront sans doute la défaite ou le triomphe de la combinaison ministérielle du 1er. mars.

La situation de la France est loin de s'améliorer. A Paris, dans les 20 premiers jours du mois de mars, il y a eu 55 déclarations de faillites; et les demandes de remboursemens aux caisses d'épargne ont été dans la dernière semaine plus considérables que les dépôts.

Un journal allemand prétend que si le ministère Thiers se maintient, M. de Pontois sera rappelé de Constantinople et de M. de Barante de St. Pétersbourg. On aurait, dit il, à reprocher à ce dernier quelques ouvertures indiscrètes qui auraient empêché le retour à Paris de M. de Pahlen, ambassadeur de Russie.

NOUVELLES DE LA MER PACIFIQUE.
Le navire *Congress*, capitaine Waterman, est arrivé à New-York le 22 avril venant de Valparaiso d'où il était parti le 4 février. On évalue sa cargaison à $300,000—y compris $138,000 en espèce.

Nous extrayons du *Journal of Commerce* de New-York de la lettre suivante:

Valparaiso, 3 février 1840.

Il y a de nombreux arrivages d'Angleterre, de France et d'Espagne. Pendant le mois de janvier il n'est pas entré moins de 70 batimens, dont la plupart avaient doublé le Cap Horn. Cependant les marchandises n'ont pas beaucoup baissé jusqu'à présent, parce qu'il ne se fait presque rien; mais l'approvisionnement, particulièrement de marchandises anglaises, est très considérable: aussi s'attend-on à une baisse.

Deux navires des Etats-Unis la frégate *Columbia*, com. Read, et le *John Adams*, sont arrivés ici depuis peu, venant des îles Sandwich et doivent partir incessamment pour les Etats-Unis en touchant à Callao. Le Falmouth doit partir de Callao le 13 pour venir ici et séjournera une dizaine de jours avant de partir pour les Etats-Unis.

Perte du brick français Lacombe.—Ce brick, parti de Tampico, avec un chargement de cuir, de jalap et d'épices, pour Bordeaux, s'est perdu sur Key Gorda, à l'Ouest du Hole-in-the-Wall. L'équipage et le chargement ont été sauvés.

VARIETES.
MIA.
Entre M. Henry Knoderer et son cousin de Strasbourg on remarquait les contrastes les plus frappans, non seulement au physique, mais aussi au moral. Les traits doux et pâles et la grâce naturelle de Henry attiraient tout d'abord. Il y avait en lui quelque chose de rêveur qui excitait l'intérêt et la sympathie. Après avoir employé plusieurs années à parcourir la Suisse, l'Italie et l'Allemagne, il s'était fixé à Paris, où le retenait son goût pour les arts. Possesseur d'une fortune indépendante, marié à une femme jeune et jolie qu'il avait épousée par amour, il vivait renfermé dans un petit cercle d'amis intimes. C'était une âme passionnée pour tout ce qui lui semblait honnête et généreux, une âme jeune, confiante à l'excès, pleine de nobles croyances et d'aimables illusions. Une seule chose manquait à son bonheur. Depuis trois ans qu'il était marié il n'avait pas d'enfans.

Avec ses goûts d'artiste, Henry n'était pas ce qu'on appelle un homme de salon. Les bals, les réunions bruyantes lui causaient autant d'ennui que de fatigue. Il ne se trouvait véritablement à son aise que dans son cabinet, au milieu de ses auteurs favoris. Hoffmann, surtout, faisait ses délices. A l'exemple de cet écrivain original, il semblait avoir pour démon familier une chatte qu'il appelait *Mia*. Farouche et sauvage avec les gens du logis, elle ne se laissait flatter que par lui; elle accourait à sa voix comme le chien le plus dévoué; elle l'accompagnait de chambre en chambre, et lorsqu'il écrivait elle s'établissait sans façon sur le bureau, tout près de sa main, et suivait d'un œil intelligent la plume qui courait sur le papier.

Malheureusement, ces qualités étaient déparées par de nombreux défauts. Aussi la favorite du maître avait-elle pour ennemies déclarées la maîtresse et la femme de chambre. Que ne lui reprochaient-elles point? Le crédit même dont elle jouissait et la protection signalée qu'on lui accordait en toute occasion, étaient à leurs yeux le plus grave de tous les torts.

Dans un intérieur aussi resserré que celui de Henry Knoderer, la moindre chose est un événement. La guerre que l'on déclarait à *Mia* commença à l'occuper. De son côté Mme Knoderer mit un [illegible] extraordinaire à soutenir la lutte. C'était une femme petite et délicate, aux blonds cheveux, aux airs languissans, une de ces femmes nerveuses et irritables, qui, sous une apparence de douceur, cachent un caractère despotique. Humiliée de la résistance qu'elle éprouvait, et animée de je ne sais quelle jalousie, elle se confenta [illegible]

[illegible]

... comme sienne. Tous ces témoignages ... La preuve matérielle manquait ... après de longues contestations, la moitié des biens immenses de M. Max Spreyerman Knoderer revint à Henry Knoderer, qui n'ayant jamais [illegible] l'histoire peu vraisemblable du testament olographe, jouit de cet héritage sans scrupules et sans remords.

Malgré cet accroissement de fortune, il conserva la simplicité de ses goûts. Il n'en fut pas de même de sa femme. Sa nouvelle opulence, et peut-être des conseils insidieux pervertirent son esprit et son cœur, elle promena son mari de fête en fête; mais plus elle se plaisait sa vie dans les bals et les spectacles, plus elle se montrait mécontente d'elle-même et des autres. Henry l'aimait trop sincèrement pour être jaloux; dans une âme comme la sienne, l'amour c'est la confiance; il souffrait sans se plaindre, de ses caprices et de ses brusqueries, et revenait se consoler au milieu de ses livres. *Mia* lui tenait plus fidèle compagnie que jamais. L'aventure de l'hôtel garni s'était répandue; bien des gens, frappés de cette coïncidence, y voyaient autre chose qu'un pur effet du hazard; il en résulta que la chatte devint l'objet d'une sorte de crainte superstitieuse, et c'est être puissant que d'être craint!

Cependant le nombre de ses ennemis s'était augmenté. Depuis quelque temps M. d'Anvillier faisait partie de la ligue formée contre elle. *Mia* semblait deviner en lui l'homme qui avait méchamment conseillé sa perte. Du plus loin qu'elle l'apercevait, elle hérissait son dos, elle grondait sourdement, comme si elle se fût sentie en présence de son ennemi mortel.

A quelques temps de là, Henry Knoderer, chargé d'une boîte soigneusement enveloppée, entra chez sa femme. Il lui avait ménagé une de ces surprises dont le succès est toujours assuré. Mme Knoderer avait admiré la veille une riche parure en diamans, son mari venait la lui offrir. Un peu troublée par cette galanterie, elle se remit bientôt et la remercia avec effusion. Que ne pardonne-t-on pas en pareille circonstance? *Mia* elle-même, qui avait suivi son maître d'un pas timide, fut favorablement accueillie. On l'accabla de caresses; mais, soit qu'elle gardât un souvenir vivace des persécutions qu'elle avait essuyées, elle se refusa obstinément à toutes les avances qui lui furent faites, et, comme Mme. Knoderer, moitié par douceur, moitié par violence, la retenait sur ses genoux, elle se retourna brusquement, et l'atteignit au bras d'une griffe acérée.

La jeune femme poussa un cri de douleur et d'effroi. Toute sa haine lui revint aussitôt; par une inspiration soudaine, elle saisit cette occasion de perdre à jamais son ennemie. Déjà le sang coulait de sa légère blessure, et rougissait le blanc tissu qui couvrait son bras; elle feignit de s'évanouir, et se laissa tomber comme inanimée. Henry s'empressa auprès d'elle, en appelant au secours! Mme Knoderer riait en elle-même du trouble de son mari et de la gaucherie avec laquelle il s'efforçait de lui frapper dans les mains et de la délacer: elle prolongeait à dessein son évanouissement, afin de s'en faire une arme plus puissante....

Tout à coup elle se redressa comme si une vipère l'eût piquée. Henry, en cherchant à desserrer sa robe, venait de faire tomber un papier caché dans son sein, un papier qu'elle avait reçu une demi-heure auparavant. L'imprudente l'avait oublié! en voulant perdre *Mia*, elle s'était perdue!

Ce fut un moment horrible. Elle pâlit: un nuage passa devant ses yeux; elle sentit sa raison l'abandonner; par un effort suprême, elle se baissa lentement et sans affectation vers le fatal billet.... Plus prompt, Henry le ramassa.

—Henry! dit-elle d'une voix contenue, et dont elle cherchait à cacher l'altération, Henry, rendez-moi ce billet, je vous prie.

—L'écriture de d'Anvillier, je crois, dit M. Knoderer avec indifférence. Parbleu! qu'a-t-il à te dire?

... Et il tournait et retournait le papier entre ses mains.—Eh bien! continuait-il, te sens-tu mieux?

Ce billet, Henry, murmura faiblement sa femme en tendant la main. Ce billet.... donnez donc.

Mme Knoderer voulut lui retirer le papier. Il la repoussa doucement du bras, et se disposa à lire. Son visage était calme et joyeux. Aux premiers mots, il s'arrêta. Ses traits se décomposèrent, son corps trembla convulsivement. Un coup terrible le frappait au cœur. Il passa la main sur ses yeux et continua.

Mme Knoderer gisait prosternée sur le tapis.

Henry acheva de lire, et demeura atterré. Une conviction affreuse pénétrait peu à peu dans son esprit. Il relut quelques mots de la lettre, et, la pliant en silence, il se détourna pour s'éloigner.

Henry, s'écria la malheureuse femme en s'accrochant à ses vêtemens.

Il la terrassa d'un regard. Il s'enferma dans son cabinet, et, se jetant sur une chaise:

Mon Dieu! murmura-t-il d'une voix déchirante, mon Dieu!...

Henry Knoderer possédait à Saint-Mandé une de ces maisons de campagne qui avoisinent le parc de Vincennes, retraites charmantes tout embaumées du parfum des bois, toutes pleines de fraîcheur, de solitude et de silence. Ce fut là qu'après avoir signifié à sa femme une séparation éternelle, il alla cacher son désespoir et disposer l'exécution de ses projets. Il est des hommes d'une fermeté stoïque, que le mépris qu'ils ont du monde ou l'estime qu'ils font d'eux-mêmes soutient dans ces rudes épreuves. Ils portent ce qu'on appelle leur déshonneur d'un front superbe, et ne daignent pas [illegible] plus faibles. Ainsi passionnés, se révoltent contre le sort qui les frappe, pareils à ces animaux blessés qui mordent la plaie que la balle leur a faite, ceux-là ont recours au duel, cette réparation qui ne répare rien, cette justice des armes aussi inique que celle du monde!

Quelques jours plus tard, à sept heures du matin, une voiture s'arrêta devant la maison de campagne où Henry vivait retiré. Les deux hommes qui en sortirent étaient attendus. Ils trouvèrent Henry debout prêt à les suivre, fatigué d'une nuit d'insomnie, mais calme et résolu. Les heures qui précèdent un duel à mort sont des heures solennelles. Henry les avait employées à disposer de sa fortune. Il en consacrait une partie à des établissemens de charité. Le reste retournait à son cousin, M. Thomas Knoderer. Une forte pension était réservée à celle qui avait été sa femme; il avait même pourvu au sort de sa pauvre *Mia*; une bonne vieille qu'il avait souvent obligée en secret, recevait ce dernier legs, ce dernier souvenir de son bienfaiteur.

Ces dispositions faites, il envisagea froidement les chances qu'il allait courir. Il ne tenait plus à la vie. S'il succombait, ce serait un remords de plus pour les misérables qui l'avaient trahi. Le monde le vengerait, s'il ne se vengeait pas!

Il sortit accompagné de ses témoins, et ils s'enfoncèrent tous trois dans le parc. C'était une matinée du mois de janvier. La gelée avait durci la terre. Le givre pendait aux arbres et craquait sous les pieds. Un jour terne et blafard éclairait une nature morte. Aucun bruit n'animait la solitude du bois. Seulement, par intervalles, un oiseau de proie, fatigué de rester en observation s'élevait dans les airs, en agitant ses ailes et en poussant un cri rauque. Il décrivait de grands cercles au-dessus de la forteresse, et il se perdait bientôt dans la brume de l'horison. Cette scène avait quelque chose de lugubre qui saisissait l'âme. Ils marchaient en silence et suivaient la route qui, partant de l'avenue du *Bel-Air*, tourne à droite, et conduit, en longeant le village de Saint-Mandé, jusqu'aux buttes du polygone. Il est, à moitié chemin, un espace découvert et solitaire d'où l'on aperçoit de l'autre côté du mur, un cimetière tout planté de croix. De grands arbres le couvrent de leur ombre en été, et ils étendent en hiver leurs branches nues et dépouillées.

C'est dans cet endroit que Henri Knoderer avait donné rendez-vous à M. d'Anvillier. Les deux ennemis s'y rencontrèrent avec leurs témoins. Une voiture, destinée à emporter un cadavre, deux cadavres peut-être, était cachée dans une allée voisine. Les préparatifs du combat furent bientôt achevés. Henri aurait pu réclamer le choix des armes; [illegible] cession, il parlait beaucoup, [illegible] saccadée.

Lorsque Henri et M. d'Anvillier se furent débarrassés de leurs vêtemens, leurs témoins les placèrent en face l'un de l'autre, leur mirent l'épée à la main et croisèrent les deux fers. Le combat commença.

Henry possédait cette bravoure naturelle qui développe le danger. Le sort l'avait bien servi. L'épée offre des ressources promptes à l'homme qui [illegible] de la vigueur et de l'agilité à défaut de pratique, et du cœur à défaut de science; elle est toujours terrible aux mains de celui qui découvre hardiment sa poitrine pour arriver à celle de son ennemi. Elle égalise jusqu'à un certain point les chances; avec l'épée du moins, l'énergie du ressentiment est quelque chose. On se défend et l'on attaque. On attaque surtout, rôle qui va si bien aux plus faibles et aux plus courageux! Henry n'était ni grand ni fort; mais la souplesse de son corps, l'agilité de ses mouvemens, la justesse de son coup d'œil, la fermeté de ses nerfs, compensaient son manque absolu d'expérience. M. d'Anvillier, qui avait cru le surprendre dès les premières passes, semblait déconcerté par l'étrangeté même de ses attaques et de ses parades. Henri, quoique déjà blessé à l'épaule, lui tenait sans cesse la pointe dans les yeux, d'une main puissante il tournait rapidement son épée, et, dans ce cercle continuel, il enveloppait l'épée de son antagoniste, et lui effleurait à tous momens la poitrine. M. d'Anvillier cherchait en vain à se dégager. Il rompait lentement et le laissait consumer ses forces; Ramassé sur lui-même, tenant son arme de court, il surveillait tous ses mouvemens, et n'attendait que l'instant favorable pour le percer. Cet instant ne pouvait tarder de beaucoup.

Soudain, au plus fort de la lutte, l'oreille de M. d'Anvillier est frappée par un bruissement dans les feuilles sèches, et devant lui, à quelques pas, il voit briller deux yeux verts. C'était *Mia* qui le regardait dans l'attitude d'un chien en arrêt. Il la reconnut d'un coup-d'œil rapide, et dès lors, malgré toute la préoccupation du combat, il sentit constamment ses regards fixés sur lui. Elle avait franchi le mur d'enceinte pour suivre son maître, et était accourue sur ses traces. Henry ne la savait pas à son côté; mais M. d'Anvillier, distrait par sa présence, était malgré lui [illegible] je ne sais quelle fascination. Des idées étranges se présentaient à son esprit. L'intervention de cet animal extraordinaire dans l'affaire du testament, et dans la découverte de son billet, lui revenait à la pensée [illegible]

[illegible]

... Henry Knoderer ... pauvre l'implore en passant, il refuse d'abord avec dureté, mais bientôt son œil s'attendrit; sa main s'ouvre, comme si la générosité naturelle de son cœur faisait taire la voix de la défiance et du soupçon. Il évite avec soin les relations du voisinage et ne souffre chez lui qu'une vieille domestique chargée de préparer ses repas. Les personnes qui, sous un prétexte, ont été admises à le voir et à lui parler, ont remarqué près de lui un chat dont il ne peut se séparer, et dont il semble avoir peur. L'amertume de ses discours les a frappés. Il s'applique incessamment à dépouiller les actions des hommes de l'enveloppe honorable qui les recouvre et à scruter les motifs honteux qui les ont dictées. Le souvenir d'une injure qu'il a reçue occupe et tourmente sa vie. Il se nourrit de sa douleur et se plaît à envenimer la plaie qu'on lui a faite. Un tel homme n'oubliera jamais. Jamais il ne pardonnera!

C'est Henry Knoderer.

Thomas Knoderer se consola vite de la perte du testament. C'est toujours un bon vivant.

F. COQUILLE.

(*Communiqué.*)

L'affaire du fuschi, qui a fait tant de bruit et sur laquelle les journaux de cette ville ont appelé l'attention publique, doit être plaidée ce matin à 10 heures par monsieur Gaillard à la Cour de Cité, chez M. le juge Préval. Avis aux amateurs!

DERNIERES DATES.

New York	avril 26	Liverpool	mars 26
Boston	avril 25	Londres	mars 26
Philadelphie	avril 25	Havre	mars 24
Washington	avril 26	Paris	mars 24
Baltimore	avril 27	Bordeaux	mars 12
Charleston	avril 30	Madrid	mars 16
Vera-Cruz	avril 15	Cadix	mars 2
Tampico	avril 10	Havane	avril 11
Mexico	avril 10	Houston	avril 21

COMMERCIAL.
REVUE DU MARCHE.
Nlle-Orléans, le 6 mai 1840.

Le marché a été calme depuis samedi; les demandes pour la plupart des articles d'exportation ont été peu considérables, et le commerce avec l'intérieur a été moins actif à cause du peu d'arrivages qui ont eu lieu des hauts. Peu d'articles ont varié quant aux prix.

COTON—Arrivé depuis le 1er 7070 Louisiane et Mississipi; 2017 Tennessee et North Alabama; 92 Arkansas; 18 Mobile; 80 Texas; en tout 9252 balles. Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool 5640; à Glascow 1116; au Havre 1531; à Amsterdam 1234; aux Indes Occidentales 320; à Philadelphie 25; en tout 9891, ce qui diminue le stock sur place de 639 balles, et le réduit à 209,483 balles; y compris celles à bord des navires qui n'étaient pas expédiés le 25 courant.

Depuis samedi le marché est demeuré inactif; les demandes ayant presque entièrement cessé depuis. Il ne s'est vendu, aujourd'hui, que 1400 balles et lundi 1100 b. Toutes ces opérations n'ont eu lieu en grande partie que pour compléter des cargaisons, ou pour satisfaire à des engagements de frêt. Hier cependant il paraît y avoir eu quelques demandes et 2000 balles environ ont été placées.

Les prix du reste n'ont pas varié, et nous conservons nos côtes. En somme les qualités basses sont tout-à-fait calmes, et il serait impossible d'en effectuer des ventes tant soit peu fortes sans se soumettre à une légère baisse. Les prix des belles qualités, qui sont très rares, sont bien maintenus. Les opérations dans ces trois derniers jours d'affaire se sont élevées à 4700 balles, dont nous donnons le détail suivant:

Louisiane et Mississipi 94 à 7½ cents; 35 à 7⅝; [illegible] ... à 9 à 9½ 10 cents, et 116 North Alabama à 6½ cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL

Louisiane et Mississipi.		Tenn. et Nort Alabam.	
Ordinaire,	6¼ à 5¾	Ordinaire,	— à 5
Commun	6½ à 7	Commun,	5¼ à 6
Bon,	7½ à 8	Bon,	6½ à 7
Bon à beau,	9 à 9½	Bon à beau	7 à 7½
Bon à fin,	10 à 12	Bon à fin,	— à —

ETAT DU COTON.

1839. Oct. Stock en main,		15924
Reçu les trois derniers jours	9252	
Précédemment,	532519	541770
		557691
Exporté pendant les 3 derniers jours	9891	
Précédemment,	344210	354111
Stock en main,		203483

ETAT DU TABAC

1839. Oct. Stock en main.	boucauts.	862
Reçu pendant les 3 derniers jours	1379	
Précédemment,	[illegible]	[illegible]
Exporté pendant les 3 derniers jours	[illegible]	
Précédemment,	[illegible]	[illegible]

SUCRE—Ces arrivages ont été [illegible] demandes fort limitées. Les prix n'ont pas varié; et nous continuons à côter de 3¼ à 4½ cents—le sucre prime est toujours rare—il s'est fait une vente de 50 boucauts de choix à 4½ cents. Les qualités inférieures sont abondantes, et quelques ventes de qualités inférieures ont été faites à 2¼ cents. Nous ne connaissons aucune opération sur habitations.

MELASSE—Il s'est opéré une légère baisse pour cet article, que nous cotons de 18 à 19 cents en baril—Aucune vente sur habitations. Le stock a un peu diminué.

FARINE—Les arrivages ont été limités depuis samedi mais les demandes n'ont pas donné et le stock en vente se trouve être à peu près le même.—Il s'est fait quelques ventes pour l'Angleterre, pour l'Amérique du Sud et les Indes Occidentales. Les prix restent à $5 00 et 3 94 pour la superfine. Cependant la plupart des ventes ont eu lieu à $5 00 et le marché nous a paru avoir une tendance à la baisse.

CHANCE—Les traites sur Paris ont passablement de demandes à 5f. 5 et 5f. 7½.

FRET.—Il s'est peu fait en frêt pour l'Europe.—Parmi les engagements qui ont été faits, il y a un trois-mâts français à 1¾ cent pour le Hâvre, et deux barques pour Trieste à 2 1/2 cents.

MOBILE, 4 Mai.

COTON—Le marché de coton reste calme—Les prix sont nominaux. Les détenteurs, demandant une hausse que, bien légère qu'elle soit, les acheteurs sont loin de vouloir accepter.

NEW-YORK, 25 Avril.

COTON—Les derniers avis avaient un moment arrêté les ventes; mais le frêt ayant éprouvé une baisse équivalente à celle qui a eu lieu en Europe pour le coton, les demandes ont recommencé, et l'on a fait des opérations assez étendues, sans une baisse pour les prix. Les ventes ont été comme suit:

4850 Upland et Floride,	de 6½	à 9
1300 Nouvelle-Orléans,	6½	à 10
850 Mobile,	6	à 9½

LIVERPOOL, 24 Mars 1840.

Marché au Coton—Les affaires ont été aujourd'hui assez modérées, les ventes n'ayant été qu'à 2500 balles. 350 de américaines ont été prises pour l'exportation et le reste par les manufacturiers. Le marché est calme, mais n'a éprouvé aucun changement.

25 Mars.

Les ventes de coton se sont élevées aujourd'hui à 5000 balles, y compris 500 balles coton américain prises par spéculation, et 354 pour l'exportation. Le marché est bien approvisionné, mais les prix sont sans variation.

LIVERPOOL, 26 Mars.

COTON—[illegible] Upland, vaut [illegible] le bon de 6 [illegible]

ST. THOMAS, 30 Mars.

[illegible] beurre 14 à [illegible]

[illegible] annoncer Mr. HENRI DUPUY comme candidat pour la place de Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine élection.

Marié par le révérend abbé Mons. Mr. ALEXANDRE BALDWIN à Mlle JOSEPHINE GARCIA, tous deux de la Nouvelle-Orléans, lundi le 4 mai 1840.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EXPEDIES.

Brick (ang.) Judith et Esther, Tatem, Kingston, Ja. — L P Sage
Polacre (esp.) Roseta Gerbon, Porto Rico, — Robert & co
Goel. Alexander Washington, Dearborn, New York, — capit
Barton, McIntyre, New York, — M L Eastman
Boston Packet, Mellus, Boston, — E A Bridge

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Clark, de la Passe N. E.
Brick Mississipi, Skolfield, de New York.
Brick Alfred & Hammond, Spear, de St. Thomas.
Goel. Albion, Bray, de Boston.
Goel. Rover, Christian, de Pearlington, Miss.
Goel. Jas. Brown, Reed, de la Mobile.
Sloop Splendid, Charles, de Pearlington, Miss.
Steamer Smelter, Hollenyder, de Naville.
" Shakspeare, Wright, de William's Landing.
" Madison, Freeland, de St. Louis.
" Grey Eagle, Shallcross, de Louisville.
" New York, Hardwick, de Lafourche.
" Rienzi, Birkinbine, de St. Louis.
" Caroline, Sutton, de la Mobile.
" Brian Borrihme, Wilson, de [illegible]

MEMORANDA.

Parti de New York pour ce port, [illegible]

[illegible]

... Représentant au Congrès ... District Congressionnel, composé des comtés d'Iberville, Pointe Coupée et Feliciana;

Un Représentant au 27me Congrès à élire dans le troisième District Congressionnel composé des Comtés d'Attakapas, Opelousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia.

Et attendu qu'il est pourvu par la loi qu'à ces susdites élections sera nommé un Sénateur dans chacun des Districts sénatoriaux suivants, qui devront servir pendant quatre ans, savoir:

Un Sénateur dans le comté de la Côte des Allemands,
Un Sénateur dans le Comté d'Acadie,
Un Sénateur dans le Comté d'Opelousas,
Un Sénateur dans le Comté des Rapides,
Un Sénateur dans le Comté de Concordia;
Un Sénateur dans le District comprenant les paroisses de Ste. Hélène, St. Tammany, Washington et Livingston.
Un Sénateur dans le Premier District du Comté d'Orléans,
Et un Sénateur dans le troisième District du Comté d'Orléans,

Et attendu qu'il est aussi pourvu par la loi que ledit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante Représentans à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus à choisis dans tout l'Etat qui devront servir pendant l'espace de deux ans et de la manière suivante, savoir:

Un Représentant dans la paroisse Plaquemines.
[illegible] " " St. Bernard.
Sept Représentans " " d'Orléans.
Un Représentant " " Jefferson.
Un Représentant " " St. Charles.
Un Représentant " " St. Jacques.
Deux Représentans " " Ascension.
Deux Représentans " " Assomption.
Trois Représentans " " Lafourche-intérieur.
Un Représentant " " Terrebonne.
Un Représentant " " Iberville.
Un Représentant " " Ouest Baton-Rouge.
Un Représentant " " Pointe-Coupée.
Un Représentant dans les paroisses Concordia, Carroll et Madison.
Deux Représentans dans le comté et les paroisses de Natchitoches et Caddo.
Un Représentant dans la paroisse Catahoula et telle portion de la paroisse de Caldwell qui était antérieurement comprise dans la paroisse de Catahoula.
Deux Représentans dans la paroisse Rapides.
Un Représentant dans la paroisse Avoyelles.
Trois Représentans dans les paroisses St. Landry et Calcasieu.
Deux Représentans dans la paroisse Lafayette.
Un Représentant dans la paroisse Ste. Marie.
Deux Représentans dans la paroisse Est Baton Rouge.
Un Représentant dans la paroisse de Claiborne.
Un Représentant dans les paroisses de Ouachita et de l'Union, et dans telle portion de la paroisse de Caldwell qui se trouvait précédemment comprise dans la paroisse Ouachita.
Deux Représentans dans la paroisse Est Feliciana.
Deux Représentans dans la paroisse Ouest Feliciana.
Un Représentant dans la paroisse Washington.
Un Représentant dans la paroisse Ste. Hélène.
Un Représentant dans la paroisse St. Tammany.
Un Représentant dans la paroisse Livingston.

En conséquence, j'ai jugé convenable de lancer la présente proclamation, prévenant les électeurs et votants qualifiés dans l'étendue de l'Etat, des élections ci-dessus et ordonnant à tous les juges de paroisse, shérifs et autres officiers y concernés, de faire des élections pour l'élection des Sénateurs et Représentans susdits, le premier lundi de juillet prochain, et les deux jours suivants, dans leurs districts, comtés et paroisses respectifs, [illegible] et d'en faire le retour [illegible] dans les délais prescrits par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] jour du mois [illegible] mil huit cent-quarante, et la soixante-quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur:
(Signé) [illegible]
Secrétaire d'Etat.

"*L'Association Catholique de la Nouvelle Orléans pour venir au secours des Orphelins.*"

L'ASSEMBLEE annuelle de cette Association, tenue le 3 mai de l'année 1840, les Messieurs dont les noms suivent furent dûment et unanimement élus Directeurs pour l'année suivante, savoir:

Monseigneur l'Evêque Blanc,	Le Gen. Wm. Debuys,
Monsieur E. A. Canon,	L'Honorable C. Derbigny,
" A. D. Guesnon,	Monsieur D. Phillips,
" O. Gaillard,	" P. A. Hébrard,
" M. Blanco,	" Peter Rapp,
" N. D. LeBreton,	" Chs. Guesnard,
L'Honorable A. Hen,	" L. U. Gaiennié,

et Monsieur John Sharkey.

Et à l'assemblée des Directeurs pour son organisation, laquelle a eu lieu le 5 du courant, Monseigneur l'Evêque Blanc fut réélu à l'unanimité Président, ainsi bien que Monsieur E. A. Canon, sous Président, John A. M'Kay, aumônier de l'Asyle et pour le moment Trésorier et Secrétaire, et Messieurs Canon et Phillips, comité d'admission.

J. A. M'KAY,
6 mai Secrétaire pro. tem.

FARINE—100 barils à vendre par G. DORSEY,
6 mai 44, Nelle. Levée.

PORC—500 barils à vendre par G. DORSEY,
6 mai 44, Nelle. Levée.

SIROP de Limon—5 caisses en magasin, à vendre par
6 mai HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par
6 m HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

ESPECES à vendre par
6 mai SCHMIDT & Co. 68, rue Bienville.

PORC, MESS M. O. prime à l'inspection, à vendre par
SAM. BELL, 89, Magasins.

[illegible] de Ferry—Un envoi de qualité supérieure à vendre par NORMAN STEELL & Co.
14, rue du Camp

CHAPEAUX de laine—36 caisses chapeaux de laine noirs et blancs, [illegible] à vendre par FROST & Co. rue de la Douane

[illegible] de dames et d'enfans—Un assortiment considérable, en magasin et à vendre par FROST & Co.
8, rue de la Douane

CHAPEAUX [illegible] pour la campagne, à vendre par
FROST & Co.
8, rue de la Douane

TRAITES sur New-York, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
6 mai 50, rue du Camp

ALUN—100 barils alun de Baltimore, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
6 mai Enc. Commune et Tchoupitoulas.

ESPRIT de Thérébentine—10 barils en bon état pour être expédiés, à vendre par JARVIS & ANDREWS.
6 mai Enc. Commune et Tchoupitoulas.

SAINDOUX—300 barillets saindoux en feuilles de qualité supérieure, à vendre par SAM. BELL
6 mai 89 rue des Magasins.

CORDES et Ficelles—20 rouleaux cordes d'emballage, et 6000 livres ficelles, à vendre par SAM. BELL,
6 mai 89, rue des Magasins.

COTONNADES Anglaises—22 balles cotonnades de 40 pouces, reçues par le Nonantum de Liverpool, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville.
6 mai

EAU DE VIE DE COGNAC—Pour l'exportation directe, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER
6 mai 45, rue Bienville.

HUILE DE LIN—500 gallons huile de lin de Hollande en jarres de 2, 2-1-2 et 3 gallons, à vendre par
6 mai HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

ACIER Allemand—garanti de Husenclever, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
6 mai 45, rue Bienville.

TOILES d'Emballages—300 pièces de 40 pouces toiles d'emballage, bonne pour emballer du tabac, à vendre à bas prix pour clore une consignation par
6 mai HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

TOILES et Cordes d'emballage—184 pièces de toile, 70 rouleaux de corde en débarquement du steamer Wm. French, à vendre par SAM. BELL,
6 mai 89, rue des Magasins.

BLANC de Plomb—2000 barillets extra et No. 1, et 100 barriques do de la manufacture de Lewis de Philadelphie, à vendre par JARVIS & ANDREWS.
6 mai Enc. Commune et Tchoupitoulas.

PAPIER pour cigarettes—30 barils, à vendre par
J. M. CABALLERO,
6 mai 32, Vieille Levée.

SUCRE Havane blanc, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
6 mai 32, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane, Regalias, Canones, Imperiales, Trabucos, Bayonetas et autres, à vendre par
6 mai J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CAFE de la Havane, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
6 mai 32, Vieille Levée.

AMANDES Cassées—50 caisses en débarquement et 195 caisses en magasin, à vendre par
6 mai HENRY TETE, 13, Conti.

EAU DE VIE DE PECHE—60 tierçons en magasin et à vendre par HENRI TETE,
6 mai 13, Conti.

VIEUX WHISKEY—40 tierçons, [illegible] à vendre par HENRI TETE,
6 mai 13, Conti.

NATTES d'Alicante—37 balles No. 1, à vendre par
6 mai HENRI TETE, 13, Conti.

VINS d'Oporto—160 caisses, en débarquement du brick Cohensey, à vendre par HENRI TETE,
6 mai 13, Conti.

CHAUX—528 barriques chaux de Thomaston, en débarquement de la goëlette Albion, à vendre par
DAVIS & HOBART,
6 mai 18, rue de la Douane.

SAVON—2000 caisses savon de Boston no. 1, [illegible] marques différentes, à vendre par DAVIS & HOBART,
6 mai 18, rue de la Douane.

SACS DE PITRE—48 balles de [illegible] dinaires, à vendre par DAVIS & HOBART,
6 mai [illegible]

[illegible] Thos. J. Beck [illegible] Cour du Premier District [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 15,656—[illegible] Buchanan, Juge—Sur motion de M. J. P. Benjamin, avocat, [illegible]
P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Samedi le 25 avril [illegible] 15,555.—Kloppenburg [illegible]

[illegible]

[illegible] Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Mossy, not. public.

AMUSEMENS.
THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi, 7 mai,
2ème représentation du
LE LUTHIER DE VIENNE,
Opéra comique en un acte, de Monpou.
2ème représentation de
CARTOUCHE,
OU UNE VISITE NOCTURNE.
Vaudeville nouveau en 1 acte.
UNE POSITION DELICATE
Vaudeville en un acte.
On commencera à 7 heures.

Vendredi, 8 mai, (Clôture de la Saison)
BENEFICE DE M. CŒURIOT
Première représentation de
REGINE, OU LA VEILLE D'AUTERLITZ
Opéra nouveau en deux actes, d'Adolphe Adam
EMILE, OU 6 TETES DANS UN CHAPEAU,
Vaudeville nouveau en 1 acte.
3ème représentation de
LE BON GARCON,
Opéra comique en 1 acte, de M. Prevost.

THEATRE DE LA RENAISSANCE.
Société d'Artistes.
Jeudi, 7 mai.
Représentation extraordinaire, au bénéfice de M. Genicz.
ZAIRE, Tragédie en 5 actes de Voltaire.
On exécutera plusieurs ouvertures, suivie de quelques scènes de déclamation, Par quelques amateurs.
Mlle. [illegible] et M. Laville danseront la Tarentelle.
Le spectacle sera terminé par
RATAPLAN, OU LE PETIT TAMBOUR.
Vaudeville en 1 acte.
Prix des Places.............$1.

TIVOLI LOUISIANAIS.
Situé sur le Chemin du Bayou.

M. COBINI a l'honneur d'annoncer au public qu'il donnera chez M. Hardouin, au jardin du Tivoli Louisianais, tous les Dimanches, Lundi et Mercredi de chaque semaine, des BALS PUBLICS, qui commenceront à 8 heures précises pour finir à 11 heures.

Le Bureau sera ouvert à 4 heures 3/4, les portes à 6.

Les personnes qui se trouveront dans le jardin à l'ouverture du bureau seront priées d'y passer pour prendre et payer leur carte d'entrée.

Prix d'entrée par personne.............25 cents.
Les enfans au-dessous de 10 ans ne paieront que moitié.
Prix de la contredanse et la Walse, Par cavalier 12 1-2 cents.

Par ordre.—Toutes les personnes qui entreront avec des cannes, parapluies, ombrelles, &c., seront tenues de les déposer en entrant à la porte moyennant une rétribution de 6 1-4 cents.

L'établissement sera constamment pourvu de glaces, sorbets, &c.
24 av

POUR PHILADELPHIE—La goélette F. HINCKLEY, capt. Lowder, partira la semaine prochaine. Pour fret ou passage s'adresser à
S & J. P. WHITNEY,
6 mai 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts TIGER, cap. Balter. Pour fret ou passage s'adresser à
S & J. P. WHITNEY,
73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts CHATHAM, capt Ricardson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à S & J. P. WHITNEY,
6 mai 73, Camp.

POUR LA HAVANE—Le beau brick Pavillon APALACHICOLA, capitaine Fautrel, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & Co,
6 mai 19, Toulouse.

POUR NEW-YORK—Le brick SHOKER, capitaine Hicks, partira pour le port ci-dessus. Pour fret s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
6 mai 73, rue du Camp.

POUR NANTUCKET—La goélette HOPE ON SUSAN, capitaine Swain, peut prendre du fret et des passagers pour le port ci-dessus. S'adresser à
6 mai JOS. B. FIELD, 73, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le beau navire L'UNION, de Bordeaux, capitaine Demande, ayant de vastes et beaux emménagemens, partira pour cette destination le 20 mai. S'adresser pour passage seulement au capitaine à bord, ou à R. A. LEFEBVRE & Co.
6 mai 10, rue Toulouse.

POUR HAVRE.
Le trois-mâts SWITZERLAND, capitaine Hunt, peut prendre 100 balles de coton. S'adresser à bord ou à GEO. GREEN & BROTH.
6 mai 28, rue du Camp

POUR BOSTON—Le brick TECUMSEH, capt. Pendleton, est prêt à recevoir une cargaison pour ce port. S'adresser à GEO. GREEN & BRO.
5 mai 28, rue du Camp.

POUR NANTES.
Partira le 15 courant la barque française ZAMPA, capitaine Déragné. Pour passage s'adresser au capitaine à bord vis à vis la rue St. Philippe.
5 mai—3

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot CREOLE, capt. James Dillingham, peut encore prendre quelques passagers, il partira positivement le 10 courant; s'adresser à bord ou à F. PERRET,
6 mai 59, rue Toulouse.

POUR NEW YORK—Ligne d'Orléans—Le trois mâts paquebot LOUISA, capitaine Osborn, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes, ou à STETSON & AVERY,
2 mai 50, Gravier.

POUR GLASGOW.
Le trois mâts Américain AGLETHAPE, capitaine Porchell. Pour fret de quelques centaines de balles de coton, s'adresser à KENNEDY, DUREL & Co
4 mai 40, Gravier.

POUR BORDEAUX—Le navire français OLIVE & ELIZAH, partira pour ce port sous le plus bref délai, et prendra l'équivalent de 100 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à
JOHN A. D. FERRMAN,
2 mai—4 No. 26, Bank Place.

POUR LE HAVRE.—(Passage seulement)
Le navire français A. L. le VAILLANT, capit. Biochaine, partira positivement le 12 mai prochain, ayant son chargement engagé. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Ursuline, ou à J. JORDY
29 av—10 112, Royale.

EN CHARGE POUR MARSEILLE—Le navire français ROSE JULIENNE, capitaine A. Lombard. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à son bord, ou à J. P. BONNET.
30 avril 3, rue Royale.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire de première classe trois mâts RUBICON, capitaine Rogers, partira positivement le 8 mai prochain, et peut encore prendre quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à CHEVREMONT & Co,
29 avril 69, rue Royale.

POUR BORDEAUX—Le beau navire français LYDIA, capitaine Maillos, partira pour cette destination le 15 mai. Il peut prendre 300 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
29 a BOUTIN, GALLY & Co. 39, Toulouse

POUR NANTES.
Passage seulement—Le beau navire LA NATALIE, capt. Julian, partira positivement le 15 mai prochain, ayant son chargement engagé. Pour passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à
29 av A. CAPDEVIELLE & Co, 19, Toulouse.

POUR GIBRALTAR.
Passage seulement—Le navire McLELLAN, capt. Ryan, ayant son chargement engagé partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
29 av A. CAPDEVIELLE & Co, 19, Toulouse.

POUR LE HAVRE—Passage seulement.—Le navire français A I L'OSCAR, capitaine [illegible], partira positivement le 12 mai prochain, ayant son chargement engagé. Pour passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue de l'Hôpital, ou à J. JORDY,
29 av—10 112, rue Royale.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
En vertu d'une résolution du Conseil de la municipalité, avis est donné que lundi [illegible] bureau de la mairie, il sera [illegible] adjudication au rabais de la ferme [illegible] aux ordonnances [illegible] et risque de M. A. Sou[illegible] sera faite pour [illegible] reste de la durée de leur contrat.
Nouvelle Orléans le 30 avril 1840.
C. GENOIS, maire.
2 mai—6

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la municipalité no. 2.
Séance du 23 avril 1840.

RESOLU—Que par le conseil de la municipalité no. 2, Que le maire est autorisé à faire annoncer dans deux gazettes de cette ville, que des propositions seront reçues au bureau de la mairie, jusqu'au 15 mai prochain 1840, pour l'entretien des fanaux et l'éclairage de la municipalité no. 2, pendant une année; le contractant devant se soumettre à cet égard aux ordonnances et résolutions concernant l'éclairage, et fournir bonnes cautions, à la satisfaction du conseil, de la somme de quatre mille piastres, pour la fidèle exécution de son contrat. Le prix du contrat sera payé mensuellement.

Signé CIVELLIER, recorder.
Approuvé le 25 avril 1840.
Signé C. GENOIS maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr. secrétaire.

En vertu de la résolution qui précède, Avis est donné que jusqu'au vendredi 15 mai 1840, on recevra au bureau de la mairie, des soumissions pour l'entreprise de l'entretien des fanaux et de l'éclairage de la municipalité no. 2, pendant une année, conformément aux dispositions de cette résolution.

Nouvelle Orléans, le 30 avril 1840. [illegible]NOIS, maire.

[illegible] HOTEL DE MANDEVILLE [illegible]

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART—[illegible]

[illegible]

[illegible]
PAR J. A. BEARD.
[illegible]

PAR L. LEVY.
Il sera vendu [illegible] au magasin de meubles de Mr. Charles Byrne, [illegible] Notre Dame et Tchoupitoulas, une quantité de poissons frais en bon état, récemment du marché de la Nouvelle Ecosse, consistant en:
100 barils maquereaux No. 2,
100 barils saumons
50 1-2 de barils,
15 barils alosses,
50 barils harengs,
27 barils alewives,
300 caisses harengs fumés,
Qualité égale à celle du No. 1 de Boston.
Le tout ayant droit au draw back.
Conditions—Toutes sommes au dessous de $1000, comptant; de $1000 à 2000, 60 jours, en billets endossés à satisfaction.
6 mai.

PAR THOS. J. SPEAR.
Encoignure des rues Gravier et des Magasins.
Il sera vendu jeudi, le 7 mai, à 10 heures, un bel assortiment de meubles neufs, tels qu'armoires, side boards, bureaux, bibliothèques, tables, tables à toilette pour dames, chaises en acajou, berceuses, bois de lit, matelas, &c. Vente sans réserve.
Ainsi qu'un magnifique piano en bois de rose. 6 m

Vente positive de vins, liqueurs &c. pour clore une consignation.
PAR J. A. BEARD.
Il sera vendu à l'encan, vendredi, le 8 courant, à 10 heures A. M. au magasin de meubles de J. A. Barelli & Co, 61 rue de la Commune, en face du City Hôtel, les marchandises suivantes vendues sans réserve pour clore des consignations:
17 pipes genièvre de Hollande de qualité supérieure,
90 barils genièvre de printemps de Baltimore,
38 do vieille eau de vie de pêche, très fine,
16 1/2 do do do do
2 1/2 pipes do do do
10 barils vieux whiskey du Monongahela,
2 barriques eau de vie de Cognac,
13 1/4 de barriques vieille eau de vie française "marque Dénol."
20 do do vin de Madère,
4 do do Ténériffe,
10 1/2 barils vieux vin de Porto,
39 1/2 pipes eau de vie du pays,
5 1/4 de barriques do
17 boucauts rum de la Nelle-Angleterre
44 barils do do
35 1/4 de barriques vin de Malaga sec
7 barriques huile d'été,
20 caisses moutarde de Londres,
74 do tabac à chiquer,
200 do savon No 1, de Gould,
125 balles étoupe,
50 milliers cigares de la Havane "Canones"
50 sacs de plâtre.
Conditions—Toutes sommes au dessous de $300 piastres comptant, de $300 à 500, 60 jours, et au dessus de cette somme en billets endossés à satisfaction.
6 mai

PAR HEWLETT & JENAS.
Vente de Syndic.
Il sera vendu jeudi 11 juin prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de la Louisiane, portant la date du 2 janvier 1840, et sous la direction du syndic, les propriétés suivantes abandonnées par Maurice Cannon à ses créanciers:
L'intérêt dudit Cannon, qui est d'un tiers, dans les morceaux ou portions de terre suivantes situés dans la paroisse de Washington, Etat de la Louisiane.
Section 11 Bourgade 1 Rangée 14 de l'est, contenant 695, et 72 centièmes d'acre.
Section 2 Bourgade 1 Rangée 14 de l'est, contenant 640 acres.
Section 12 Bourgade 1 Rangée 14 de l'est, contenant 641 acres.
Section 3 Bourgade 1 Rangée 14 de l'est, contenant 426 acres.
Conditions comptant.
6 mai—20 et 30 11 juin

PAR HEWLETT & JENAS.
Il sera vendu, lundi, le 11 courant, à midi à la Bourse St. Louis:
La carcasse, les machines du steamer ALABAMIAN, comme il est aujourd'hui, sombré dans la rivière rouge, à environ 100 milles au-dessus de Natchitoches.
Pour de plus grands détails, s'adresser au bureau de la Compagnie d'Assurance des Négocians
6 mai

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET.
EN vertu d'un ordre de l'honorable G. R. Waters, juge-président de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse des Rapides, Etat de la Louisiane, en date du 24 mars 1840, et à la requête des agents de Mme. Julia Bowles, tutrice naturelle de son fils mineur T. H. F. Bowles, il sera vendu le mardi, 9 juin prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres:
LEILAH, négresse esclave âgée d'environ 20 ans avec son enfant Francis, âgé de 4 mois, les titres seulement sont garantis.
Conditions comptant.
L'acte de vente sera passé pardevant A. Chiapella, notaire public.
6 mai—4 en 30j.

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET.
Vente de Syndic.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Commerce, rendu dans l'affaire de F. Marant contre ses créanciers, en date du 7 avril 1840, et à la requête de M. G. Wartelle, syndic des dits créanciers, il sera vendu le samedi 6 juin 1840, à midi, à la Bourse de Cité rue St.-Louis, entre les rues Royale et Chartres, deux lots de terre, situés dans le faubourg Delord, dans l'îlet compris entre les rues Delord, Magasins, Poeyfarre et Camp, et désignés d'après les No.-5 et 6, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général.
Le lot No. 5, ayant 28 pieds de face sur la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 6, ayant 27 pieds de face sur la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec le Théâtre Allemand, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Termes et conditions:
Quatorze cent quarante piastres avec intérêt à 6 pour cent par an, du 10 mai 1836, payables comptant; l'acquéreur ou acquéreurs devront assumer les paiemens des billets suivants, savoir, deux billets de trois cent soixante piastres, datés du 10 mai 1836, payables le 10 mai 1841, deux billets de même date et somme chaque, payables le 10 mai 1842, deux billets de même date et somme, chaque payable le 10 mai 1843, deux do de même date et somme chaque, payable le 10 mai 1844; deux do de même date et même somme chaque, payables le 10 mai 1845, et deux autres de même somme et date chaque, payables le 10 mai 1846, chacun de ces billets portant un intérêt [illegible] raison de 10 pour cent, de la date ci-dessus [illegible] mai 1836, avec hypothèque spéciale. Les billets qui ne seront pas payés à leur [illegible] rêt à raison de 10 pour [illegible] pénale seulement.
Les actes de vente [illegible] Turgeau, not. pub. [illegible] aux frais de l'acquéreur.
6 mai—6, 6, 11

PAR HEWLETT & JENAS.
Vente de Coton [illegible]

[illegible]

PAR J. B. BLACHE.
[illegible]

PAR JOS. A. BEARD.
Vente d'immeubles de valeur.
Il sera vendu mercredi, le 6 mai courant, à midi, à l'encan de la Banks, les propriétés de valeur suivantes: [illegible]

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Rue Royale, No. 100, devant commencer jeudi prochain, le 7 courant, à 10 heures A. M.
Il sera vendu sans réserve, tout le fonds choisi d'articles de fantaisie récemment importés par M. A. M. De la Torre, de Paris et de Londres, comprenant un choix des plus beaux articles, tels que Télescope, baromètres, &c. On peut se procurer des catalogues au magasin.
4 mai

Propriété de valeur.
PAR J. A. BEARD.
Il sera vendu le mercredi 6 mai prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, les propriétés de valeur suivantes:
DEUX LOTS DE TERRE contigus, situés sur la rue des Remparts, avec les améliorations et bâtisses qui sont dessus, désignés par le plan dressé par J. Pilie, et mesurant 32 pieds de face aux rues des Remparts et du Bassin, sur cent trente pieds de profondeur d'une rue à l'autre, et avoisinant la maison de la résidence du Docteur Luzenberg.
Conditions de la vente:—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de 4 pour cent par an, et 10 pour cent par an à partir de leur échéance en cas de non paiement.
Les actes de vente par devant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 avril

AVIS aux bouchers de la halle de la [illegible] municipalité.—Je soussigné préviens les bouchers de cette halle, qu'à l'avenir je ne recevrai plus en paiement d'autres billets de la troisième municipalité, que ceux de la dernière émission. Les billets des anciennes émissions étant presque tous excessivement usés, lacérés et indéchiffrables, cela m'exposerait à des pertes que je ne puis éviter qu'en refusant les dites [illegible]
4 mai—7 LOUIS MARTIN.

LANCIERS D'ORLEANS.
La Compagnie montera à cheval, dimanche prochain 10 du courant, à 9 heures très précises du matin, en tenue de [illegible] pantalons blancs [illegible] complet, et les pistolets en bon état [illegible] à balle de calibre. On [illegible] marche une demi-heure après.
Par ordre du capitaine [illegible]

[illegible]

[illegible] Conditions—Comptant.

PAR M. BARNETT [illegible]
Il sera vendu [illegible] de la rue de l'Hôpital, entre les rues [illegible] Bourgogne.
Un assortiment général de meubles tels que [illegible] bureaux, bois de lits, chaises, tables, [illegible]

PAR L. A. DARBY [illegible]
[illegible] cargaison [illegible]
200 barils [illegible]
100 quarts [illegible]
340 caisses [illegible]
300 [illegible]
152 [illegible]
31 [illegible]
6 barils [illegible]
40 caisses vermicelle [illegible]
15 barils du Thé [illegible]
250 cabas figues
6 balles ficelle [illegible]
Conditions à la vente [illegible]

[illegible]

PAR J. A. BEARD.
Il sera vendu à l'encan le 6 mai [illegible] rade Banks:
Un lot de Terre avec deux bâtisses dessus, situé sur le côté sud [illegible] entre les rues Commune et [illegible] pieds de face sur 120 pieds de [illegible] passage de 15 pieds sur le derrière [illegible] B. Round, pour trois ans à $70 par [illegible] quettes sont faites, dans toutes les [illegible] en briques et à pierres à paver.
Ainsi qu'un Lot de Terre avec une [illegible] bois à deux étages, citerne, puits, &c. [illegible] le côté nord de la rue Naïades, entre les [illegible] thalie et Melpomène, mesurant 23 pieds [illegible] face sur 161 pieds 2 pouces 4 lignes de front [illegible] loué pour une année à $25 par mois. [illegible]
Conditions—1/4 comptant, la balance [illegible] crédit sans intérêt ni endossement, [illegible] jusqu'à parfait paiement [illegible]
Les billets non payés à leur échéance porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an.
Les actes de vente pardevant D. [illegible] taire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR J. LE CARPENTIER.
Il sera vendu, Mercredi 6 mai 1840, à [illegible] à la Salle des Bains de l'Hôtel St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse [illegible] du 24 février 1840; et à la requête de L. [illegible] syndic de ses créanciers, [illegible] telier, fils et Co., les propriétés [illegible] par eux abandonnées à leurs créanciers [illegible]
14 Lots de terre situés [illegible] roisse St. Tammany, en [illegible] Numéros 1, 2 et successivement [illegible] le numéro 14, de l'îlet numéro [illegible] composent en entier, conformément [illegible] le 5 janvier 1836, par M. De P[illegible] quel plan est déposé en l'étude de [illegible] taire. Les dits lots ayant mesuré [illegible] les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, attenant [illegible] faisant face à la rue Madison, 65 pieds [illegible] rue Madison sur 180 pieds de profondeur [illegible] 6 et 7, 37 pieds 6 pouces de face à la rue [illegible] 212 pieds [illegible] pouces de profondeur [illegible] 11 et 12, 85 pieds de face à la rue M[illegible] pieds de profondeur; [illegible] pouces de face à la rue Ride, sur 212 pieds de profondeur.
Conditions: 1/4 comptant et la balance à 3 [illegible] mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à l'échéance portera intérêt à raison de 10 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement. Bien entendu que cette clause ne sera interprétée de manière à retarder le paiement du billet.
Les actes de vente seront passés aux frais de l'acquéreur par devant L. T. Caire, not. pub.
4 avril [illegible]

GRANDE VENTE DE PROPRIETES AVEC AMELIORATIONS.
PAR J. A. BEARD.
Il sera vendu Mercredi 6 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, les propriétés de valeur suivantes, dont la position [illegible] non seulement de l'agrément, mais aussi de l'avantage, en ce qu'elles sont situées dans le centre de la [illegible] municipalité, et qui ne sont surpassées en valeur par aucunes propriétés situées dans la Nlle Orléans, Viz. Ce beau lot de terre avec les améliorations y existant, situé à l'encoignure des rues St. Charles et Julie, et comprenant
Lot No. 1. Encoignure des rues Julie et St. Charles, mesurant 25-6. 5. face à la rue St. Charles, sur 115. 4 de profondeur.
2. mesurant 25. 7 face, sur 115. 4 de profondeur et attenant au no. 1.
3. Attenant au no. 2, mesurant 25. 7 face sur 115. 4 de profondeur.
4. Attenant au no. 3, mesurant 25. 7 face sur 115. 4 de profondeur.
5. Contigu au no. 4, mesurant [illegible] 7 pouces de façade sur 115 pieds
6. Sur le derrière du lot no. 1, [illegible] 29 pieds de face à la rue Julie [illegible] pieds 10 p. 5 l. de profondeur.
7. Contigu au no. 6, ayant les m[illegible] mension
8. "
9. "
10. "
Ainsi que cette belle propriété connue sous le nom de *Manuel White Coton Yard*, situé à l'encoignure des rues Gravier et St. Charles; avec toutes les dépendances et améliorations, savoir:
Lot No. 1. Sur le coin Gravier, mesurant 22 [illegible] façade sur 107-1-4.
2. contigu [illegible] 22, 6 sur 107 [illegible]
[illegible]
De plus 3 autres lots situés entre les rues Baronne et Philippa, dans la rue Julia, et ayant 25 pieds de façade sur 90 pieds de profondeur.
Conditions—Un quart comptant ou en un billet payable à six mois, endossé à satisfaction équivalant à du comptant; et la balance à un, deux et trois ans de crédit, sans endossement [illegible] rêt, portant hypothèque et intérêt à raison de [illegible] pour cent par an en cas de non paiement, à [illegible] de leur échéance.—La possession des [illegible] pourra être donnée du premier au quinze juillet, [illegible] propriété de l'encoignure de la rue Julie et [illegible] Charles sera livrée le premier juillet; le [illegible] se réservant le privilège d'y occuper la maison [illegible] qu'au premier octobre en payant [illegible] piastres par mois. La propriété de [illegible] dite livrée à l'automne le premier juin.
A la même époque et au même lieu, sera vendu le restant du bel îlet de terre [illegible] M. White Garden, [illegible] Erato et Clio, et la promenade de [illegible] mément à un plan exposé à l'A[illegible]
Conditions de la vente [illegible] données—1/4 comptant, et la balance [illegible] crédit, sans endossement ni intérêt [illegible] jusqu'à parfait paiement [illegible]

[illegible]